

MAIRIE DE VILLEMOSAN

2 rue du Prieuré
49370 VILLEMOSAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 22 SEPTEMBRE 2014**

Etaient présents : M. BELOUIN Michel, Mme ROULEAU Catherine, Mme FOUGERE Catherine, M. ROLLAND Yohann, M. VALE Cédric, M. LAMBERT Luc, Mme PIROIS Géraldine, M. ROLLAND Thiébaud, Mme BESSONNET Josianne, M. MOREAU Mathieu, Mme JOLY Josselyne, Mme BEZIAUD Liliane

Etaient excusés : Mme VIVIEN Valérie, Mme PAVION Stéphanie, M DOISNEAU Mickaël

Madame FOUGERE Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour

1) TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires et du Temps d'Activité Périscolaire le contrat de travail de Mme Delphine RAITIERE doit être modifié de la façon suivante : de 19/35èmes ce dernier passe avec un effet rétroactif au 1^{er} septembre 2014 à 24/35èmes.

Un arrêté sera pris en ce sens en concertation avec le Centre de Gestion de Maine-et-Loire.

2) TAXE D'HABITATION SUR LES LOCAUX VACANTS (THLV)

La taxe d'habitation sur les locaux vacants (THLV) a pour but d'inciter les propriétaires à louer les locaux vacants. Cette taxe assujettit à la taxe d'habitation les locaux vacants depuis plus de 2 années (contre 5 années auparavant) au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. L'occupation momentanée ou égale à 30 jours) au cours de l'année ne remet pas en cause la situation de vacance du logement. Bien que l'objectif premier de cette THLV soit l'incitation à la location, elle peut constituer une ressource nouvelle non négligeable.

Le conseil municipal doit délibérer afin d'instituer la THLV (art.1639 A bis, CGI).

La délibération demeure valable tant que le conseil municipal ne la rapporte pas ou qu'elle ne fixe pas de terme à son application.

Le Conseil décide à la majorité d'assujettir les logements vacants sur la commune à la taxe d'habitation.

3) MISE A DISPOSITION D' UN AGENT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DU LION D'ANGERS ET LA COMMUNE DE VILLEMOSAN (point supplémentaire)

Dans le cadre de la prise de fonction au secrétariat de Mairie de Mme Maryse RAIMBAULT actuellement en poste à la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers une convention de mise à disposition a été établie entre les deux communes.

Le Conseil accepte la signature de cette convention de mise à disposition.

4) DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT (point supplémentaire)

Monsieur le Maire informe le Conseil que les crédits pour le remboursement des intérêts sont insuffisants, ainsi que les crédits pour pertes sur créances irrécouvrables n'ont pas été prévues sur le budget 2014.

Il convient de prendre une décision modificative en ce sens.

L'assemblée accepte à l'unanimité de prendre cette décision modificative.

5) ETUDE DE DEVIS

Après étude de différents devis pour l'acquisition d'un sèche mains pour la salle municipale de l'Auxence, l'entreprise Henri Julien a été retenue pour la somme de : 174.00 € H.T soit 226.56 € T.T.C.

Après étude de différents devis pour le débroussaillage du coteau situé derrière la salle de l'Auxence, l'entreprise retenue est l'Association Segréenne d'Insertion Economique et Sociale pour la somme de : 370.00 €.

Après étude de différents devis pour le nettoyage de la station d'épuration, l'entreprise HAIGNERE a été retenue pour cette opération pour la somme de : 600.00 € H.T soit 720.00 € T.T.C

Après étude de différents devis pour l'embellissement de la rue du Prieuré face au lotissement de l'Auxence, différents fournisseurs ont été retenus pour une somme globale de : 1 082.00 e H.T soit 1 252.00 € T.T.C.

6) COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS

Commission ALSH Saint- Augustin des Bois

Suite au Conseil d'Administration qui a lieu le 5 septembre dernier des problèmes financiers ont été évoqués il est envisagé de demander aux communes une participation supplémentaire afin de combler ce déficit.

Dans le cadre du budget prévisionnel 2015 une réduction des dépenses sera appliquée, mais cela ne suffira pas pour équilibrer le budget prévisionnel, il est donc envisagé une augmentation de la participation financière des familles et des collectivités.

Dans un premier temps, le conseil municipal accepte une augmentation de 0.70 € par journée enfant pour l'année 2014.

Temps d'Activité Périscolaire (TAP)

La mise en place des TAP se fait progressivement.

Des améliorations sont apportées au fur et à mesure des difficultés rencontrées.

Les parents seront informés des activités prochainement.

Commissions chemins, randonnées, Foyer Rural

Un état complet a été dressé concernant le balisage.

Commission bibliothèque

Catherine ROULEAU et Josselyne JOLY ont rencontré les bénévoles afin de déterminer le choix des étagères et la couleur. Le budget alloué ne sera pas dépassé.

La commune reste dans l'attente d'une subvention du Conseil Général de Maine-et-Loire.

Commission informatique

Il est fait état de l'avancement des travaux de mise en réseau de la mairie. Les nouveaux logiciels seront installés prochainement dans le cadre de la dématérialisation.

Les contrats de maintenance pour le photocopieur de l'école et de la mairie sont arrivés à terme.

Les consommables et les interventions nous seront donc facturés.

Site internet

Le site de la commune est toujours hors service. La commission va étudier une nouvelle version.

7) Questions diverses

Voirie

Dans le cadre de l'exécution des travaux de voirie par la Société EIFFAGE il apparait une plus value qui va engendrer la non réalisation de travaux sur certaines voies communales du territoire de la Communauté de Communes.

Point d'Apport Volontaire (PAV)

Le point d'apport volontaire sur l'emplacement du parking du cimetière est complètement saturé.

Il est propose de déplacer le PAV du lotissement sur le parking du stade pour équilibrer les dépôts par rapport à la répartition de l'habitat sur la commune.

Réforme territoriale

Monsieur le Maire nous commente un diaporama de la réforme territoriale à venir.

Prochains Conseils

27 octobre 2014

24 novembre 2014

15 décembre 2014

La secrétaire de séance

Le Maire

Catherine FOUGERE

Michel BELOUIN